



Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) sont des déchets produits par une activité de soins. Ces déchets présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement, ils nécessitent donc un traitement particulier.



La collecte des DASRI concerne tous les patients en auto-traitement qui utilisent et jettent du matériel médical.

La filière de collecte est aujourd'hui opérationnelle à travers le réseau « DASTRI » qui dénombre désormais 12 000 points de collecte.

Les collecteurs DASRI

Les collecteurs sont disponibles gratuitement dans les pharmacies sur présentation de votre ordonnance.

Ces boîtes jaunes et vertes, qui doivent porter la marque NF, le pictogramme déchet médical puis le numéro vert : 0800 664 664 (serveur vocal), vous permettront de stocker vos DASRI en toute sécurité.

Que déposer dans les collecteurs DASRI ?

Seul le matériel piquant, coupant ou perforant doit être déposé dans ces collecteurs :

- > lancettes,

- > aiguilles à stylo,
- > seringues d'insuline ou de glucagon,
- > cathéters pré-montés avec aiguille pour les porteurs de pompe.

Doivent être jetés dans votre poubelle habituelle avec les déchets ménagers, les déchets dits "mous" :

- > bandelettes sanguines ou urinaires,
- > tubulures exemptes de piquants,
- > cotons,
- > stylos et flacons d'insuline (qui sont des contenants de médicament).



Où déposer vos collecteurs une fois pleins ?


Des bornes de collecte automatisée PRADAS@Tri * sont mises à votre disposition et permettent une élimination réglementaire des DASRI.

La marche à suivre est simple, il vous suffit de vous identifier en scannant le code barre de votre collecteur, d'ouvrir la trappe, d'y déposer votre collecteur et de bien refermer la trappe.

Les points de dépôt


> À Fréjus

Centre Hospitalier Intercommunal
Rond-point des parkings
240 Avenue de Saint-Lambert

- [Situer sur la carte](#) 

> À Saint-Raphaël


Parking des sapeurs-pompiers
Boulevard du Cerceron

- [Situer sur la carte](#) 



VOIR AUSSI

- > Télécharger le dépliant SMiDDEV : Déchets de soins piquants (.pdf)
- > Télécharger le Guide DASRI du ministère de la santé sur sante.gouv.fr 
- > Géolocaliser mon point de collecte DASRI sur nous-collectons.dastri.fr 

* Ces bornes sont conformes à l'arrêté du 7 septembre 1999  relatif aux modalités d'entreposage des DASRI.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/types-de-dechets/dechets-d-activites-de-soins-a-risque-infectieux-dasri-681.html>